

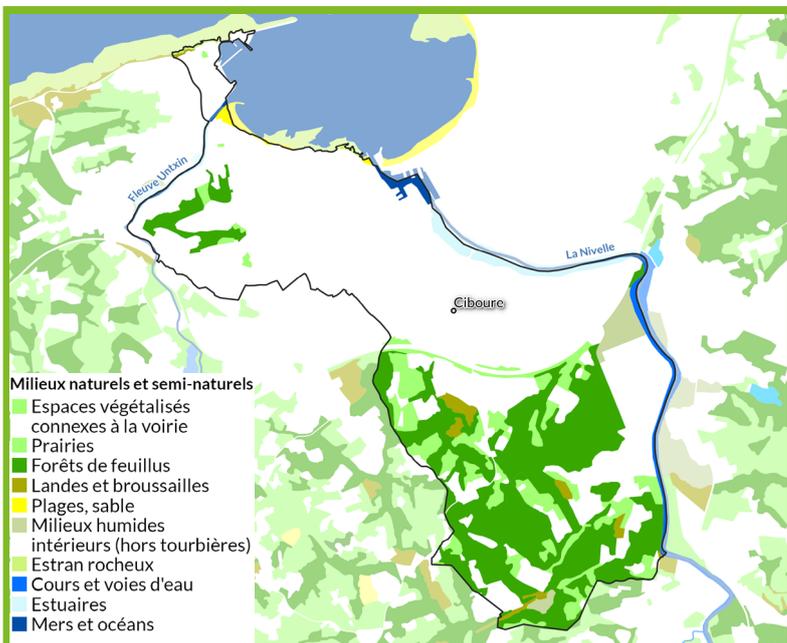


Commune de Ciboure

Département

64

Carte d'identité de la collectivité



© ARB N-A

Superficie du territoire : 7,46 km²

Nombre d'habitants : 6 297

Communauté d'agglomération du **Pays Basque**

Espaces protégés :

- 2 Sites classés «Monuments naturels» : Site dit de Elhorrien borda, Corniche Basque.
- 3 Sites inscrits «Monuments naturels» : Mamelons dominant la baie de Saint Jean de Luz, Zone côtière Urrugne, Partie côtière Ciboure.
- 2 Cours d'eau classés, pour la continuité écologique : La Nivelles (sur 0,51 km), le fleuve Untxin (0,91 km)
- 2 Sites classés Natura 2000 : La Nivelles - estuaire, barthes et cours d'eau - (1 461 ha), le Domaine d'Abbadia et la corniche basque (641 ha).

Politique « biodiversité » du territoire

La commune mène une politique vertueuse en matière de biodiversité avec des objectifs à deux échelles :

- Pour la partie urbaine du territoire, très dense, créer des espaces et des aménagements favorables à un retour de la biodiversité.
- Pour la partie agricole et naturelle, préserver ces espaces en évitant que les milieux ne se referment sous la menace des espèces exotiques envahissantes.

LAISSES DE MER
SUIVI SCIENTIFIQUE

ATELIER PARTICIPATIF
PARTEHARTZAILE TAILERA

25/06
10:00 - 12:00

ANIMÉ PAR LE CPIE-K KUDEATUA

ITSASOKO HONDARRAK
JARRAIPIEN ZIENTIFIKOA

Gratuit, ouvert à tous · Urririk, denei irekia
Inscription · Izen ematea :
05 59 74 16 18

WWW.MAIRIE-CIBOURE.FR LETTORAL BASQUE ZIBURU



Barthes de Ciboure en 2023

© KOMCEBO



Atelier participatif - suivi des laines de mer

© KOMCEBO

Plan d'actions

La commune de Ciboure a été reconnue pour les actions suivantes :

→ Régénération de l'espace du «petit bois»

Objectifs : favoriser la continuité écologique des trames verte et bleue ; maintenir un caractère naturel pour cet espace ; mettre en place une gestion douce, favorisant la végétation spontanée ; favoriser l'accueil de biodiversité et en particulier d'espèces protégées ; ouvrir cet espace naturel à une fréquentation modérée ; assurer la sécurité des publics utilisateurs ; créer un espace de sensibilisation.

→ Gestion raisonnée des plages

Objectifs : préserver les laines de mer ; permettre la redensification de petits organismes comme les insectes, crustacés, mollusques ; préserver la nourriture de certains oiseaux qui fréquentent la laine de mer ; permettre la libération des invertébrés servant d'aliments pour les poissons.

→ Renaturation des 3 cours d'école

Objectifs : restaurer les conditions d'accueil d'espèces locales ; désimpermeabiliser les sols ; créer des îlots de fraîcheur.

→ Gestion et valorisation de l'ENS des barthes de la Nivelle

Objectifs : restaurer les continuités écologiques ; recréer des conditions d'accueil pour les espèces patrimoniales et des espèces typiques de ces milieux ; préserver le rôle de régulation des prés-salés.

→ Sensibilisation, formation, communication visant à passer à l'action

Objectifs : former et informer les élus et les techniciens sur les enjeux, la réglementation et les compétences techniques ; communiquer et organiser des animations et des visites pour les administrés, les acteurs économiques mais aussi les enseignants et les enfants.



© KOMCEBO

Contact TEN



Pierre COHENDY
Chargé du développement durable
Ville de Ciboure
p.cohendy@mairiedeciboure.com

Une action réalisée par l'ARB NA dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, avec le soutien financier de :

